

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYERES

Séance du VENDREDI 7 JUIN 2024 à 09h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur ROUX, 1er Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants
Monsieur CUNEO,
Monsieur GIRARDO, 4ème Adjoint aux Travaux, bâtiments, déchets, propreté économie, emploi
Madame BUTTAFOGHI, 13ème Adjointe aux Animations, Univ. du Temps disponible, Jumelage et Mécénat
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué aux Sports de Plein Air
Madame BATTESTI, 7ème Adjointe – Déléguée aux Achats, Commande Publique et Mobilité
Monsieur BELLAGUET, Vice-Président de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Ayguade
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers
Monsieur HENRY, Président de la société nautique du Port Auguier
Monsieur INFANTE, Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme
Monsieur MAZZELLA, Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement

Etaient invités :

Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports
Madame BLATT, Service des ports
Madame YACOUBI, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur FRATELLIA, 8ème Adjoint à la cohésion sociale
Monsieur François CORNILEAU, 6ème Adjoint à l'Urbanisme et au Foncier
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services adjoint
Monsieur CAZALI, Directeur des Finances de la Mairie d'Hyères
Madame VIZIALE, Présidente de l'association des amis du Niel
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Envoi des Convocations par mail le 15 Mai 2024

Envoi des Documents par mail le 24 Mai 2024

ORDRE DU JOUR

- 1.** Désignation du secrétaire de séance (dernier Conseil, secrétaire USAGER: → au tour d'un ELU de se proposer)

- 2.** PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Validation du compte-rendu de la séance précédente

- 3.** PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI

- 4.** PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : Organisation du stationnement sur le port Saint Pierre – Complément

- 5.** PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - Souscription de six contrats d'assurances pour la commune d'Hyères-Les-Palmiers - Mise en appel d'offres ouvert

- 6.** PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Emission, impression et diffusion de titres restaurant - Mise en appel d'offres ouvert

- 7.** PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la Commune d'Hyères- marché mixte- mise en appel d'offre ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h01 et procède à l'appel. Le quorum est atteint, le conseil peut commencer.

QUESTION 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un élu à se présenter. Mme BUTTAFOGHI se propose.

VOTE : POUR : UNANIMITE – Mme BUTTAFOGHI est désignée secrétaire de séance

QUESTION 2 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE – LE NIEL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19 AVRIL 2024.

M.BRUNEL propose l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI.

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial et qu'il fait suite à un départ en retraite.

En l'absence de question, M. BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : ORGANISATION DU STATIONNEMENT SUR LE PORT ST-PIERRE-COMPLEMENT

Par délibération N° 40 du 22 avril 2016, des dispositions spécifiques ont été mises en place concernant l'organisation du stationnement sur le port Saint-Pierre, dont l'autorisation, pour certaines catégories d'usagers, de stationner sur l'ensemble des zones de stationnement payant du Port Saint-Pierre moyennant le versement d'une redevance forfaitaire annuelle de 50€.

Les actuelles catégories bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Les usagers bénéficiaires d'un poste d'amarrage et titulaires d'un titre d'occupation égal ou supérieur à 6 mois (usagers dits de Longue Durée)
- Les professionnels du Nautisme
- Les résidents des Iles de Port-Cros et du Levant

Il est proposé de compléter cette liste des agents du Parc National de Port-Cros et des agents métropolitains, titulaires d'une carte de transport à destination de cette île, délivrée par TPM sous réserve de la communication de certains documents.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'une régularisation puisque les agents évoqués sont déjà bénéficiaires du dispositif.

En réponse à M.INFANTE, il est indiqué qu'il s'agit d'une part du maître de port de l'île du Levant et d'autre part des 4 ou 5 agents du PNPC amenés à passer sur l'île de manière ponctuelle et non quotidienne.

Il est rappelé que le stationnement sur le parking de la capitainerie n'est autorisé que pour une durée maximum de 48h.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - SOUSCRIPTION DE SIX CONTRATS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'HYERES-LES-PALMIERS - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Les marchés relatifs aux contrats d'assurances dommages aux biens, flotte véhicules, embarcations, tous risques expositions, responsabilité civile de la commune et protection fonctionnelle des agents et des élus arrivent à leur terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin de permettre d'assurer la continuité des prestations relatives à ces contrats d'assurances de la Commune d'Hyères.

Il est proposé de relancer ces contrats, par regroupement de risques de même nature, comme suit :

- Lot 1 : Dommage aux biens mobiliers et immobiliers
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 4 : Tous risques expositions
- Lot 5 : Embarcations
- Lot 6 : Protection fonctionnelle

Chaque marché est conclu à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans fermes.

Il est précisé que les ports sont intéressés par tous les lots de ce marché.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
PROJET DE DELIBERATION : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES – EMISSION, IMPRESSION ET DIFFUSION DE TITRES
RESTAURANT - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché relatif aux prestations d'émission, d'impression et de diffusion de titres restaurant arrive à son terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un marché ordinaire à prix unitaires afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ce marché sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum annuel : 1 300 000 euros TTC

Il est précisé que cela correspond à une charge d'environ 25 000€ en part patronale pour les services des ports.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 7 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – FOURNITURE
D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS ET SITES DE LA COMMUNE D'HYERES- MARCHÉ
MIXTE- MISE EN APPEL D'OFFRE OUVERT**

Les marchés relatifs à l'acheminement et la fourniture d'électricité des bâtiments et sites de la commune d'Hyères arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Il a été présenté dans une précédente séance en février 2024, mais une adaptation a dû être effectuée nécessitant cette nouvelle présentation.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en vue d'attribuer les marchés de fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, afin d'optimiser les dépenses énergétiques de la Commune, il convient d'intégrer à ce marché les besoins concernant :

- d'une part, la fourniture d'électricité pour les comptages provisoires mis en place dans le cadre des manifestations de la Ville. Ce besoin nécessite de prévoir une part en accord cadre à bons de commande sur les marchés concernant les sites BT supérieurs à 36 KVA et les sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA,
- d'autre part, la fourniture d'électricité pour le chauffage d'une partie des bâtiments communaux en tranche optionnelle sur les sites HTA et sur les sites BT supérieurs à 36 KVA.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants :

- Lot N° 1 : Sites HTA
- Lot N° 2 : Sites BT supérieurs à 36 KVA – Marché mixte
- Lot N° 3 : Sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA – marché mixte

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : BORNE AUTOMATIQUE DE LA CALE DE MISE A L'EAU

M. L'HENAFF présente la borne automatique qui sera mise en application à compter du 1^{er} Juillet à la cale de mise à l'eau.

Jusqu'alors, le système nécessitait l'achat d'une carte magnétique présentée en entrée de cale sur laquelle des unités étaient créditées. Cela engendrait des complications lorsque la capitainerie était fermée ne permettant pas le rechargement ou l'achat de carte.

Il est dorénavant proposé un règlement supplémentaire par carte de paiement en sortie de zone, au tarif de 7€.

Cette borne sera mise en œuvre au début du mois de Juillet.

2ème point : RECYCLOP

La parole est passée à Mme COLL qui présente le projet RECYCLOP, dispositif de revalorisation des mégots soit en matériaux isolants, soit en matériaux électriques. Le dispositif est payant, mais il semblerait qu'un dispositif identique puisse être proposé par TPM.

M.L'HENAFF confirme qu'à la demande de M. BRUNEL, un rapprochement a été effectué avec RECYCLOP pour l'installation d'un ou deux cendriers sur la zone d'embarquement des navettes.

En parallèle et toujours en partenariat avec RECYCLOP, une démarche auprès des restaurateurs de la zone portuaire va être effectuée pour stocker et revaloriser les mégots. Il est à noter que certains sont déjà engagés dans ce process.

Enfin, M. L'HENAFF indique se mettre en rapport avec TPM pour le dispositif gratuit qui pourrait être proposé.

Quel que soit le système qui sera retenu, une présentation sera faite dans les prochains conseils.

3ème point : MANIFESTATIONS ESTIVALES SUR LE PORT

Mme BLATT rappelle que les services portuaires ont repris la gestion des nuitées estivales qui ont lieu du 1^{er} Juillet au 31 août, tous les soirs de 19h à 23h . Elles se dérouleront quai Robin et quai Gilles Barbanson.

Le 3 juillet, un concert de l'harmonie Hyéroise aura lieu sur le parking de la mairie annexe du port Saint-Pierre.

Il est rappelé que des feux d'artifice auront lieu tous les lundis soirs de Juillet et Aout (les 8,15,22 et 29 juillet puis les 5,12 et 19 Aout) en complément des 2 feux d'artifice de la ville le 13 Juillet et le 17 Aout.

Les joutes provençales auront lieu le 19 Juillet.

Aucune question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 9h30.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

12^{ème} adjoint, délégué aux Ports
Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL



Le secrétaire de séance,



Mme Isabelle BUTTAFOGHI